

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 5 novembre 2007, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères, Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Était absent Monsieur Pierre Rochette.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

203-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente
session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

204-2007

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à la majorité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
régulière du 1^e octobre 2007 soit adopté tel
que présenté.

Madame Jacinthe Gagnon est contre l'adoption
dudit procès-verbal.

ADOPTÉ

RAPPORT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes déjà à mi-mandat et depuis ces
deux années, nous n'avons pas réussi à
réaliser tous les projets que nous caressions
lors de notre élection en novembre 2005.
Pendant l'année 2007, la situation économique
de Saint-Victor s'est grandement détériorée
par la fermeture d'usine et autres services.
Heureusement, il y a Les Industries Bernard &
Fils qui ont inauguré une nouvelle usine des
plus modernes et la compagnie Deflex qui vient
de compléter son agrandissement. Nous
souhaitons bonne chance à M. Marc Marois et
ses fils pour repartir l'usine de fermes de
toit de Romaro.

ÉTATS FINANCIERS 2006

Le rapport financier au 31 décembre 2006 nous informe que la Municipalité de Saint-Victor a encaissé la somme de 2 734 035 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 2 713 614 \$ entraînant un surplus de 20 421 \$.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2007

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor a adopté, le 11 décembre 2006, un budget autorisant des dépenses de 2 533 004 \$ pour l'année 2007.

LES RÉALISATIONS EN 2007

Les principaux investissements de 2007 ont été l'asphaltage de la rue Industrielle Du Boisé et la réparation des bosses du Rang Trois Sud avec une subvention du Gouvernement Provincial par l'entremise de notre député M. Janvier Grondin. La majorité des autres investissements ont été en réparation de ponceaux, creusage de fossés et autres travaux d'entretien. On se croirait comme le Gouvernement Provincial qui a négligé ses infrastructures qu'il faut réparer toutes en même temps.

Et plus encore, il va nous falloir refaire la crédibilité de la Municipalité, compte-tenu de toute la mauvaise publicité écrite et parlée dans les journaux et à la radio pendant les derniers mois de 2007. Je proposerai donc à cet effet d'inviter de nouvelles familles à se construire dans notre communauté et à de nouvelles entreprises à s'implanter à Saint-Victor en leur démontrant les avantages que nous pouvons leur offrir. Mon souhait pour 2008 est qu'une bonne ambiance règne au sein du Conseil Municipal afin que nous puissions travailler dans une équipe forte et unie afin de réaliser nos objectifs.

LES PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2008

Nos prévisions pour 2008 seront de réaliser des travaux qui pourront être plus visibles et appréciés par tous les contribuables tel que la pose de pavage dans certaines rues et routes ou au moins couler un bout de trottoir sur la rue principale, même si nous ne devons pas négliger les urgences tel que les ponts que le ministère des transports nous oblige à réparer. Nous devons aussi investir pour améliorer la condition de l'eau du Lac Fortin en collaboration avec tous les intervenants du milieu et les différents ministères gouvernementaux.

Nous espérons que nous pourrions maintenir le taux de taxation pour 2008 et essayer d'économiser sur nos dépenses. Nous ne voulons pas augmenter notre endettement, mais ne vous surprenez pas si nous ne pouvons accepter toutes vos demandes. Soyez assurés que nous ferons l'impossible pour boucler notre budget sans déficit.

Bonne année 2008 à tous et soyez heureux à Saint-Victor.

ROLAND GIGUÈRE
MAIRE

205-2007

DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport du Maire soit distribué, gratuitement, à toutes les adresses civiques de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

206-2007

DEMANDE DE CREUSAGE DE FOSSE - HENRI-LUC VEILLEUX

ATTENDU la résolution numéro 87-2007 qui autorisait Monsieur Denis Rodrigue à faire les démarches nécessaires pour creuser le fossé en avant de la résidence de Monsieur Henri-Luc Veilleux.

ATTENDU que plusieurs intervenants sont allés voir la situation dudit fossé.

ATTENDU qu'il y a eu un protocole d'entente préparé par la Municipalité pour le creusement de fossé, et ce protocole d'entente n'a pas été signé par Monsieur Henri-Luc Veilleux.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal a décidé de ne pas creuser le fossé en avant de la résidence de Monsieur Henri-Luc Veilleux, dans le Rang 5 Nord, et que la Municipalité n'a aucune responsabilité pour l'eau qui entre dans la cour de Monsieur Veilleux.

Madame Jacinthe Gagnon est contre cette décision.

ADOPTÉ

207-2007

DEMANDE DE FERME D'ÉLEVAGE VEILLEUX SENC

ATTENDU la demande de Ferme d'Élevage Veilleux SENC, représentée par Monsieur Pascal Veilleux, pour le débordement du ruisseau d'égouttement de la côte du Rang 4 Sud.

ATTENDU que le ruisseau est naturel et qu'il n'a jamais été déplacé.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor n'est pas responsable du débordement du ruisseau d'égouttement de la côte du Rang 4 Sud. De plus, le Conseil Municipal refuse de payer les deux (2) factures pour un montant de 285,81 \$.

ADOPTÉ

208-2007

**DEMANDE D'AUTORISATION - FILS ÉLECTRIQUES
CABANE MICHEL PLANTE**

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité n'a aucune objection que Monsieur Michel Plante fasse l'installation de fils électriques soit dans la terre ou dans les airs pour apporter l'électricité dans sa cabane à sucre située dans le Rang 4 Sud. Monsieur Plante devra savoir exactement où passent les fils électriques pour ne pas être sur les terrains des autres propriétaires.

ADOPTÉ

209-2007

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FÊTE DE NOËL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 250,00 \$ en guise de commandite pour la Fête de Noël des enfants de Saint-Victor qui aura lieu le 9 décembre 2007 à la salle des Festivités Western.

ADOPTÉ

210-2007

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de bien vouloir venir installer un luminaire dans le Rang 3 Sud à côté du 431 Rang 3 Sud.

ADOPTÉ

211-2007

**RENOUVELLEMENT PUBLICITAIRE - FEUILLET
PAROISSIAL**

ATTENDU la demande de la Fabrique de Saint-Victor et Saint-Alfred pour renouveler l'annonce publicitaire dans leur feuillet paroissial.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial soit, 165,00 \$ pour la Fabrique de Saint-Victor et 100,00 \$ pour la Fabrique de Saint-Alfred.

ADOPTÉ

212-2007

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Poste Canada	126,08 \$
Gaz Métro	9,69 \$
Citicorp Finance	945,79 \$
Hydro-Québec	1 450,43 \$
Téléphone St-Victor	724,14 \$
Hydro-Québec	6 022,27 \$
Hydro-Québec	1 002,49 \$
Hydro-Québec	1 293,28 \$
Citicorp Finance	69,51 \$
Telus	235,23 \$
Pitney Works	227,90 \$
Excavations A. Gosselin	7 526,63 \$
Alliance Coop	5 313,62 \$
DEBB	302,68 \$
Camion Gilbert	252,11 \$
Gaétan Jacques Électrique	818,84 \$
Bureautique Guy Drouin	149,67 \$
Magasin Coop	511,75 \$
Centre Électrique de Beauce	356,95 \$
Garage Marc Bureau	130,01 \$
Biolab	1 436,46 \$
Centre du Camion Amiante	2 455,45 \$
Ateliers FLPH	772,73 \$
Réseau Biblio	31,39 \$

Béton St-Ephrem	13	035,30	\$
Supérieur propane		309,42	\$
MRC Robert-Cliche	33	021,94	\$
Excavation R. Beaudoin		94,43	\$
Garage Veilleux		443,95	\$
Extincteurs Kaouin		82,04	\$
Formicriel		80,10	\$
Pneus Beaucerons	2	044,12	\$
Poulin Excavation		716,74	\$
Armand Lapointe Équipement		100,53	\$
Sifto	2	638,03	\$
Garage Bizier		453,83	\$
Essor		54,50	\$
L.P. Tanguay		83,70	\$
Giroux et Lessard	14	101,60	\$
Pompes Couture	1	639,98	\$
Telvic		48,43	\$
Ateliers d'usinage LB		22,79	\$
Daniel Cliche Avocat		113,96	\$
Féd. Québ. Des Municipalité		36,44	\$
Lettro-phil		63,81	\$
Hydrolique Service		170,15	\$
Véolia		227,90	\$
DRL Beaudoin	2	805,45	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	7	480,89	\$
J.L. Bilodeau	1	008,44	\$
Location de Beauce	7	770,70	\$
Orizon Mobile		264,18	\$
Citicorp Finance		945,79	\$
Fonds de l'information		15,00	\$
Danplex		763,94	\$
Gaz Métro		157,60	\$
Signalisation Lévis		396,66	\$
Garage Denys Groleau		56,92	\$
Aqua Beauce		10,00	\$
Strongco		426,17	\$
CÉGEP Beauce-Appalaches		365,00	\$
Boc Canada		155,94	\$
Garage Henri-Luc Veilleux		65,35	\$
Sogetel		262,03	\$
Ferme Yvette et Benoit Prévost		382,87	\$
Équipement Sigma		179,96	\$
Nella	10	301,08	\$
Genivar	3	213,39	\$
Mégantic Métal	1	919,09	\$
Marise Poulin		30,00	\$

ADOPTÉ

213-2007

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que Madame Marise Poulin soit
nommé Maire suppléante de la Municipalité de
Saint-Victor.

ADOPTÉ

214-2007

AUTORISATION POUR SIGNATURE DE DOCUMENTS

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que Madame Marise Poulin, Maire
suppléante, soit autorisée, en l'absence de
Monsieur Roland Giguère, Maire, à signer tous
les documents nécessaires pour le bon
fonctionnement de la Municipalité de Saint-
Victor.

ADOPTÉ

215-2007

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'A.P.E.L.F.**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que Monsieur Roland Giguère soit
nommé sur le Conseil d'administration de
l'Association Protectrice de l'Environnement
du Lac Fortin.

ADOPTÉ

216-2007

**TRAVAUX EXÉCUTÉS RANG TROIS SUD ADMISSIBLES À
UNE SUBVENTION**

ATTENDU les travaux faits dans le Rang 3 Sud
pour l'amélioration du réseau routier
municipal, dossier no. 10837-27008 (12) 2007-
06-06-73.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le rapport des dépenses admissibles à la subvention de 50 000,00 \$. Les dits travaux ont été exécutés dans le Rang 3 Sud, présentant des dépenses de 62 000,00 \$, et que le Conseil Municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des Transports du Québec. Les travaux exécutés, ci-haut, n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

217-2007

RÈGLEMENT NUMÉRO 66-2007

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 décembre 2007 et le 01 avril 2008, soit une partie de chemin du 4^{ème} Rang Sud, située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et 295, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 1^e octobre 2007.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 66-2007 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

- ARTICLE 2** La Municipalité de Saint-Victor est dispensée d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4^{ème} Rang Sud située entre le lots 427 et 436 inclusivement, de la Route Groleau qui est située entre le limites de Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-Victor entre les lots 544 et 295 inclusivement, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.
- ARTICLE 3** La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 décembre 2007 au 01 avril 2008.
- ARTICLE 4** Le règlement numéro 66-2007 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 5 novembre 2007.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUERE

MARC BÉLANGER

218-2007

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXE

La Conseillère, Madame Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2007, de la Municipalité de Saint-Victor.

219-2007

ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE ST-EPHREM

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil accepte

d'entretenir à ses frais, la Route Saint-Ephrem (à Barthel), dans les limites de la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce aux conditions que la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au « ruisseau » lorsque nécessaire et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTÉ

220-2007

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SUR APPEL TEMPS-PARTIEL - HIVER 2007 - 2008

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, que Monsieur Maurice Poulin soit engagé à temps partiel sur appel pour le grattage pour l'hiver 2007 - 2008.

Madame Marise Poulin se retire de son siège parce que l'employé engagé à temps partiel sur appel est son père.

ADOPTÉ

221-2007

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER